

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Mamoudzou, le 16 mai

### Contact presse

- ARS : 06.39.25.23.30 - [ars-mayotte-com@ars.sante.fr](mailto:ars-mayotte-com@ars.sante.fr)

- Préfecture : 06 39 69 00 31 - [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)



# Coronavirus COVID-19 : L'ARS se mobilise pour l'accès à l'eau !

## 2 nouveaux décès enregistrés ce matin

<b>Nombre de cas confirmés de Covid-19 à Mayotte</b>	<b>1 312</b>
<b>Patients officiellement guéris</b> (mise à jour le 13 mai)	<b>627</b>
<b>Hospitalisation de patients Covid-19</b>	<b>46</b>
dont dans le service <b>de médecine</b>	29
dont dans le service <b>de réanimation</b>	9 (dont 1 en réanimation néonatale)
<b>Décès</b> (depuis le début de la crise covid)	<b>18</b> (dont 2 à domicile)

L'ARS déplore ce jour le décès de 2 personnes, âgées de 79 et 86 ans, qui étaient hospitalisées au CHM.

## Pour la santé de tous, l'ARS se mobilise pour l'accès de chacun à l'eau potable !

Face à l'épidémie de Covid-19 à Mayotte, l'accès à l'eau potable est essentiel :

- ✓ pour se laver les mains régulièrement ;
- ✓ pour limiter la propagation des autres maladies hydriques (Diarrhée, Fièvre typhoïde, Hépatite A, etc.) liées à la consommation d'eau non potable.

Pour limiter la propagation du virus et empêcher l'engorgement des services hospitaliers, il relève de la responsabilité collective que chacun puisse avoir accès à l'eau potable. Déjà fortement engagée pour l'accès à l'eau, l'ARS a fortement renforcé son action :

En collaboration avec d'autres acteurs du territoire, 3 dispositifs complémentaires sont mis en place :

1. **Les bornes fontaines monétiques (BFM)** : en partenariat avec la SMAE, 63 BFM permettent aux populations les plus précaires d'avoir accès à l'eau potable. En cette période de crise sanitaire, des distributions d'eau gratuite sont organisées chaque jour aux sur ces BFM. 11 associations locales coordonnent bénévolement cette distribution tout en transmettant les bons gestes sur le lavage des mains et en diffusant les informations utiles pour se prémunir du coronavirus.
2. **L'ouverture d'établissements recevant du public (ERP)** : L'ARS a demandé à chaque commune de Mayotte d'ouvrir dans chacun des 72 villages de l'île un robinet d'eau potable dans un de ses ERP (école, marché, dispensaire...) à proximité des quartiers non pourvus, et s'est engagée à prendre en charge la facture d'eau consommée durant l'état d'urgence sanitaire. Cette distribution doit bien sûr être gardiennée (par le personnel communal et la police municipale) et sécurisée (respect des gestes barrières). A ce stade, seule une quinzaine d'ERP ont été ouvert. L'ARS appelle les villes qui n'ont pas encore ouvert d'ERP à s'engager pour la santé de tous.
3. **Les rampes de distribution d'eau potable** : en complément, une première phase de travaux vient d'être finalisée pour mettre en place 12 rampes de distribution d'eau. L'ARS prend en charge la totalité des coûts des travaux et des factures de consommation correspondantes. Les communes sont également mobilisées pour assurer l'entretien et la sécurisation autour de ces rampes de distribution d'eau. Ces rampes, accessibles à toute la population de Mayotte, ont vocation à être consolidées pour un déploiement rapide en cas de crise (lutte contre une épidémie, cyclone, tsunami, pénurie d'eau, etc...).